



Ces dernières années la réglementation s'est positivement renforcée en faveur de la prévention des déchets et de l'économie circulaire avec notamment, depuis 2020, l'interdiction de la mise à disposition de gobelets, verres et assiettes jetables en plastique.

Dans un objectif d'accompagnement, le Syndicat Centre Hérault développe un service de prêt de vaisselle réutilisable à la charge des organisateurs (collectivités, associations, particuliers et entreprises).

Vous êtes organisateur d'un évènement sur le territoire du Centre Hérault et vous avez besoin d'emprunter de la vaisselle réutilisable ? Cette fiche vous informe des nouvelles modalités d'emprunt.

✓ La commande de matériel

L'interlocuteur principal de votre prêt est le Syndicat centre Hérault :

animation@syndicat-centre-herault.org / 04 30 49 13 52

Pour toute demande de mise à disposition de vaisselle, nous vous prions de renseigner la fiche manifestation au moins un mois avant votre évènement. Cette fiche est disponible en bas de page de la rubrique « éco évènements » sur le site internet du Syndicat Centre Hérault. Un diagnostic et une évaluation des besoins sont également proposés.

✓ Le prêt de vaisselle est à retirer à la Ressourcerie Cœur d'Hérault, à St-André-de-Sangonis.

L'ensemble du stock de vaisselle dont dispose le Syndicat Centre Hérault est confié à la Ressourcerie Cœur d'Hérault. La mise à disposition ainsi que l'hygiénisation de ce stock est assuré par le personnel de la Ressourcerie. Les retraits et retours s'effectueront dans les locaux et aux horaires d'ouverture de la Ressourcerie, sur rendez-vous.

✓ Les modalités financières

Les frais de dossier et de gestion sont à la charge du preneur. Ils sont calculés selon le modèle suivant :

- une part fixe, correspondant aux frais de dossier : 15€ par emprunt
- une part variable : 0.04cts € par élément

Exemple :

J'emprunte 500 gobelets, 200 assiettes et 5 carafes.

Facturation des éléments : $500 + 200 + 5 = 705$.

$705 \times 0.04\text{cts} = 28,20\text{€}$

Frais de dossier 15€

Total : $28,20 + 15 = 43,20$ euros.

A cela pourra s'ajouter une facturation en cas de perte ou de dégradation des éléments mis à disposition à hauteur de 1€ par élément. Le non nettoyage des éléments est quant à lui facturé 3€ les 100 éléments. Un comptage est effectué avant et après chaque emprunt.

Une facture est ensuite établie pour le prêt et les éventuelles pertes et est à régler au Trésor public.

Nous vous remercions pour la prise en compte de cette nouvelle procédure.

L'équipe du Syndicat Centre Hérault.